

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Guignard, Sophie

Citations préféré

Guignard, Sophie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II, 2017 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique sociale	1
Groupes sociaux	1
Politique d'asile	1

Abréviations

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
SEM	Staatssekretariat für Migration
EU	Europäische Union
SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

AELE	Association européenne de libre-échange
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
UE	Union européenne
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Chronique générale

Politique sociale

Groupes sociaux

Politique d'asile

MOTION

DATE: 07.03.2017
SOPHIE GUIGNARD

En mars 2017, le Conseil national a voté une motion de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN) visant à **inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II**. L'objectif actuel de la Confédération, à savoir que le 95 pour cent des jeunes de 25 ans soient au bénéfice d'un certificat du secondaire II, doit selon les motionnaires être étendu aux jeunes qui sont arrivés en Suisse en tant que demandeurs d'asile. Pour cela, le Conseil fédéral devrait mettre en place avec les cantons une stratégie et un financement, augmenter sensiblement les mesures d'intégration et garantir le financement supplémentaire par le budget du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Malgré un préavis défavorable du Conseil fédéral, les député-e-s ont plébiscité la motion par 108 voix contre 70 et 4 abstentions. Les voix contre provenaient du camp UDC et d'un peu moins de la moitié des conseillers nationaux PLR ayant participé au vote.¹

MOTION

DATE: 19.09.2018
SOPHIE GUIGNARD

En septembre 2018, le Conseil des Etats a débattu la motion de la CSEC-CN: «**inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II**» en même temps que la motion de sa commission sœur (18.3707), qui veut étendre cette mesure aux adolescents et jeunes adultes en provenance d'Etats de l'UE, de l'AELE ou d'Etats tiers. Ce projet devrait permettre d'élaborer pour les jeunes étrangers et étrangères, un programme similaire à l'Agenda Intégration Suisse, conçu pour les enfants et jeunes adultes mineurs non accompagnés du domaine de l'asile. Le Conseil fédéral a recommandé le rejet des deux motions, arguant qu'il serait opportun d'agir après la communication des résultats d'études consacrées à ces questions, tant dans le domaine de la formation que de l'intégration. Les sénateurs et sénatrices n'ont pas suivi cet avis, et ont rejeté la motion 16.3911 (qui concernait les jeunes du domaine de l'asile) au profit de la motion 18.3707 (qui voulait élargir cette intégration à l'ensemble des jeunes de l'étranger arrivés tardivement en Suisse). Pour rappel, la motion 16.3911 avait été acceptée par le Conseil national en mars 2017.²

MOTION

DATE: 03.04.2019
SOPHIE GUIGNARD

Passée devant la commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN) du Conseil national, la motion visant à **inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II** n'a pas convaincu. La majorité (14 voix) a choisi de la rejeter, arguant qu'un mélange des compétences de la Confédération et des cantons n'était pas souhaitable, du moins pas avant la parution du rapport commandité par la CDIP et le SEFRI. Ce rapport permettra de faire la lumière sur les différents programmes d'intégration et les populations concernées. Une minorité (9 voix) souhaitait tout de même accepter la motion, pour manifester leur volonté d'avancer sur le dossier de l'intégration.

Au Conseil national, le même rapport de force était à l'œuvre: 115 voix émanant de l'UDC, du PLR et du PDC se sont opposées à la motion, contre les insuffisantes 67 voix des autres partis.³

1) BO CN, 2017, p. 226 s.

2) BO CE, 2018, p. 704 ss.

3) BO CN, 2019, p. 17 ss.